Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Animations estivales et stratégie de développement de l'économie culturelle et touristique, grâce au patrimoine de l'abbaye de Belleperche et l'identité du territoire présentée au Musée des Arts de la Table

Porteur du projet : Conseil Départemental Tarn et Garonne

Cordes-Tolosannes et territoires environnants

Subvention FEADER de 30 000€,
votée par le Comité de programmation du GAL : 05/03/2018

L'abbaye de Belleperche à Cordes-Tolosannes est un **lieu emblématique du patrimoine local**, située en territoire rural dans un **secteur où la densité de population est faible et les structures culturelles rares.**

L'abbaye a été acquise par le Département en 1982 ; une orientation vers les « arts de vivre » et la création d'un établissement culturel consacré aux « Arts de la Table » a été décidé en 2002 et en 2009 le Musée des Arts de la table a ouvert.

En 2014, un Projet Scientifique et Culturel du musée a été réalisé pour réfléchir au développement culturel du site.

Le Conseil Départemental a souhaité y développer une offre d'animations culturelle de qualité professionnelle adaptée à des publics qui n'ont pas l'habitude d'une consommation culturelle comme on peut en trouver en milieu urbain.

Dans un département où le revenu moyen par habitant est inférieur à la moyenne nationale, l'offre culturelle de l'abbaye de Belleperche, outre le fait qu'elle est volontairement très variée, se veut accessible par une politique tarifaire avantageuse.

Le site dynamisé par les animations culturelles accueille environ 22 000 visiteurs/an.

Les différents publics sont pris en compte lors de l'élaboration de la programmation (jeune public, tout public, public en situation de handicap) afin de proposer des spectacles transversaux, créateurs de cohésion sociale.

L'aide LEADER a pris en charge une partie des dépenses de programmation culturelle 2016 et 2017 (les médiévales, pique-nique, spectacle de feu, apéro-concert avec producteurs de vin et fruits locaux, ateliers-jeux enfants..) et des frais logistiques.

Ce projet s'inscrit dans **la stratégie LEADER du GAL** et correspond aux actions listées dans :
La fiche action N°4 « Assurer l'expression du bien-vivre ensemble par des pratiques innovantes en matière sociale, culturelle et associative » :

1 - Encourager les services et actions innovants et structurants en matière culturelle :

- *4.3 - Projets favorisant l'accès des personnes et groupes isolés à la culture.*

Plafond LEADER : 30 000 €

Plan de financement : *inscrit dans la décision attributive de l'aide LEADER (en date du 28/12/2018)*

Montant des dépenses éligibles retenues	**137 946,36 €**
Subvention Europe FEADER (LEADER)	**30 000,00 €**
Autre cofinanceur :	
→ Région Occitanie	5 000,00 €
Autofinancement	102 946,36 €